

Pôle Ecole inclusive constitué de :
Circonscription Ecole Inclusive secteur Ouest
Circonscription Ecole Inclusive Secteur Centre
Circonscription Ecole Inclusive secteur Est

Evry, 20 août 2024

Madame et Monsieur les Chefs d'Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté,
Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints chargés de SEGPA
Mesdames et Messieurs les Responsables Locaux d'Enseignement en établissement
pénitentiaire *s/c de Madame la Proviseur Adjointe*
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs d'ULIS collèges, lycées *s/c de Mmes et MM. les chefs d'établissement*
Mesdames et Messieurs les Enseignants référents
Mesdames et Messieurs les Enseignants en EREA, SEGPA, établissement pénitentiaire,
centres éducatifs fermés, Trois fourneaux, classes relais, service militaire volontaire,
Mesdames et messieurs les enseignants spécialisés des ESMS *s/c de Mmes et MM. les directrices et directeurs des établissements*
Mesdames et messieurs les coordonnateurs ULIS 1er degré, Mesdames et messieurs les
membres des pôles ressources *s/c des Mmes et MM. les IEN de circonscriptions*
Mesdames et messieurs les coordonnateurs PIAL *s/c de Mmes et MM. les pilotes de PIAL*

Lettre de rentrée Ecole inclusive

Année 2024-2025

L'équipe du pôle Ecole Inclusive est heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire. Nous souhaitons à toutes et tous une très bonne rentrée et la bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent.

« *L'ensemble des priorités fixées pour la rentrée 2024 peut au fond se résumer à une seule : **assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.** Cette exigence est au cœur du métier et de l'engagement professionnel de chaque personnel de l'éducation nationale. Elle en fait la force et en impose le respect [...]. Notre École a parcouru un chemin considérable en quelques années, avec désormais plus de 470 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements scolaires, dont les deux tiers bénéficient de l'aide d'un accompagnant. Pour autant, l'École pour tous reste confrontée à des difficultés, et nous devons, pour assurer la pleine inclusion scolaire, poursuivre **l'amélioration de la réponse aux familles, renforcer le soutien aux professeurs et assurer l'effectivité de la scolarisation des enfants concernés.*** » (Extrait de la [circulaire de rentrée 2024](#)-NOR : MENE2417753C – Circulaire du 26-06-2024-MENJ- DGESCO)

L'École veille ainsi à la scolarisation de tous les élèves, sans aucune distinction.

Nous sommes tous concernés, et le service de l'école inclusive est à vos côtés pour trouver ensemble des solutions pour répondre aux besoins des élèves.

1. Orientations pédagogiques et éducatives

En lien avec les mesures de la [Conférence Nationale du Handicap](#) et de la [Stratégie Nationale des troubles neurodéveloppementaux](#), la circulaire de rentrée indique « la double promesse républicaine : permettre à chacun d'aller au plus haut des ses aptitudes et se préparer à l'exercice de citoyenneté ».

-La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) : « Ces pôles apporteront aux familles, à l'échelle du bassin de vie, une écoute et des réponses opérationnelles pour la scolarisation de leur enfant, en partant du besoin pédagogique de celui-ci (adaptations pédagogiques, matériels pédagogiques adaptés, soutien ou prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social...) ». L'accessibilité pédagogique doit être une priorité en amont des mesures de compensation. « Le PAS est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par les MDPH pour les élèves en situation de handicap et de coordonner toute intervention de professionnels externes, notamment médicaux et paramédicaux quand c'est nécessaire ».

-INE pour tous : Tous les enfants disposeront d'un numéro « identifiant national élève », y compris pour les enfants scolarisés en établissements spécialisés et en milieu pénitentiaire. Cela permettra à chaque enfant d'être identifié comme élève et d'être suivi dans sa scolarité.

-AESH sur le temps de pause méridienne : Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de la restauration scolaire, la loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'Etat l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap sur le temps méridien.

-Accueil, écoute et réponses aux familles : Pour renforcer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap, un entretien est organisé avec la famille, l'enseignant de la classe dans le premier degré ou le professeur principal dans le second degré, et le ou les AESH, dès la pré-rentrée quand c'est possible, et dans tous les cas, avant les congés d'automne.

2. Fonctionnement du pôle pédagogique de l'École Inclusive

	Circonscription Ecole inclusive ouest Béatrice CHAMPROUX	Circonscription Ecole inclusive centre François BAJARD	Circonscription Ecole inclusive est Jessica JUVENON-LEMAITRE
<p>Apporter une expertise didactique, pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves</p> <p>Contribuer à la gestion des ressources humaines</p> <p>Assurer des missions transversales et de conseil</p>	<p>Référente territoriale des circonscriptions de Massy, Palaiseau, Orsay, Les Ulis, IEN Mat, Arpajon, Etampes et Dourdan</p> <p><u>Animation pédagogique et éducative dans les territoires</u></p> <p>Pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)</p> <p>Maison d'arrêt, Centres éducatifs fermés, Service Militaire Volontaire, 3 fourneaux.</p> <p>Gestion et suivi du Matériel Pédagogique Adapté (MPA)</p> <p>Accompagnement des situations d'Elèves à Haut Potentiel (EHP)</p> <p><u>Formation initiale et continue</u></p> <p>CAPPEI, Formations de Formateurs, AESH et des directeurs d'école.</p> <p>Animation du groupe des coordonnateurs Ulis 2D</p> <p><u>Dossiers et pilotage départemental :</u></p> <p>Copilotage des Dispositifs relais départementaux</p>	<p>Référent territorial des circonscriptions de Morangis, Athis Mons, Savigny, SGDB, Brétigny et La Ferté-Alais:</p> <p><u>Animation pédagogique et éducative dans les territoires</u></p> <p>Pôle Accompagnement Intervention Relation Equipes Elèves 91 (PAIRE 91)</p> <p><u>Formation initiale et continue</u></p> <p>Animation du groupe des Enseignants Référents pour la Scolarisation des enfants Handicapés (ERSEH)</p> <p>Animation du groupe des enseignants des ESMS en établissement sanitaire et mis à disposition de la MDPH.</p> <p><u>Dossiers et pilotage départemental</u></p> <p>Déploiement de structures partenariales secteur médicosocial/EN : UEE, UEMA, UEEA, DAR ...</p> <p>Organisation des commissions d'affectation UEMA, UEEA</p> <p>Accompagnement Pédagogique A Domicile A l'Hôpital ou A l'École (APADHE)</p>	<p>Référente territoriale des circonscriptions de Montgeron, Brunoy, Draveil, Ris Orangis, Evry1, Evry2, Lisses et Corbeil :</p> <p><u>Animation pédagogique et éducative dans les territoires</u></p> <p>Animation du groupe des DACS et du groupe des enseignants de EGPA</p> <p>Animation du groupe des enseignants exerçant des missions en RASED</p> <p><u>Formation initiale et continue</u></p> <p>Enseignants spécialisés et ordinaires (stages et animations pédagogiques).</p> <p><u>Dossiers et pilotage départemental</u></p> <p>Procédures et commissions CDO</p> <p>Organisation des commissions d'affectation CDOEA</p> <p>Procédure et suivi de scolarité CASNAV</p>
Autorité hiérarchique	<p>DACS et PE de SEGPA et d'EREA du secteur ouest</p> <p>Coordonnateurs d'ULIS second degré du secteur ouest</p> <p>Enseignants référents des élèves en situation de handicap du secteur ouest</p> <p>PE des UEI, UEE, UEMA, UEEA du secteur ouest PE des dispositifs et services médico-sociaux et sanitaires du secteur ouest</p> <p>PE de la maison d'arrêt de Fleury M, des centres éducatifs fermés, des Dispositifs Relais départementaux, du SMV, des 3 fourneaux</p>	<p>DACS et PE de SEGPA du secteur centre</p> <p>Coordonnateurs d'ULIS second degré du secteur centre</p> <p>Enseignants référents des élèves en situation de handicap du secteur centre</p> <p>PE des UEI, UEE, UEMA, UEEA du secteur centre PE des dispositifs et services médico-sociaux et sanitaires du secteur centre</p> <p>PE mis à disposition de la MDPH</p>	<p>DACS et PE de SEGPA et d'EREA du secteur est</p> <p>Coordonnateurs d'ULIS second degré du secteur est</p> <p>Enseignants référents des élèves en situation de handicap du secteur est</p> <p>PE des UEI, UEE, UEMA, UEEA du secteur est PE des dispositifs et services médico-sociaux et sanitaires du secteur est</p>

POLE ECOLE INCLUSIVE

ECOLE INCLUSIVE OUEST Béatrice CHAMPROUX 01 69 47 91 01	ECOLE INCLUSIVE CENTRE François BAJARD 01 69 47 91 02	ECOLE INCLUSIVE EST Jessica JUVENON-LEMAITRE 01 69 47 91 01
ASSISTANTES POLE ECOLE INCLUSIVE : - Sandrine LACOMBE tel : 0169479102 mail : ce.0911731m@ac-versailles.fr en charge des dossiers : ESMS - CAPPEI - Amandine SAISON tel : 0169479101 mail : ce.0911722c@ac-versailles.fr / ce.0912234j@ac-versailles.fr en charge des dossiers : SEGPA - ULIS - DRD - ERSEH - CPEM - MDPH - CEF – 3F		
Conseillers pédagogiques Marie-Pierre DREANO marie-pier.dreano@ac-versailles.fr Julien MOREAU julien.moreau1@ac-versailles.fr Véronique SETTINERI veronique.settineri@ac-versailles.fr	Conseillers pédagogiques Frédéric HELD frederic.held@ac-versailles.fr Christelle LE RUYET christelle.le-ruyet1@ac-versailles.fr Stéphanie MIMOUNI MOINARD stephanie.mimouni@ac-versailles.fr	Conseillers pédagogiques Pascale BULLIER pascale.bullier@ac-versailles.fr Sandrine CRIBEILLET sandrine.cribeillet@ac-versailles.fr Damien HARLAY damien.harlay@ac-versailles.fr
PR TND TSA Hélène CHARMET helena.charmet@ac-versailles.fr	PAIRE 91 Marie-Claude BLOCH 01 69 47 91 31 Nathalie DURAND 01 69 47 91 36 Nacima ATOUT 01 60 91 76 69 Florence DANS 01 69 47 91 30 Paire91@ac-versailles.fr	PR TND TSA Murielle DI GIORGIO murielle.Di-Giorgio@ac-versailles.fr
Chargée de mission CDO Cécile PEREZ ce.ia91.cdo2@ac-versailles.fr 01 69 47 84 45		Chargé de mission CDO Laurent PUECH ce.ia91.cdo3@ac-versailles.fr 01 69 47 84 46
Chargée de mission EI Nathalie RODRIGUES missionash91ouest@ac-versailles.fr 01 69 47 91 55	Chargées de mission SAPADHE 1er degré : GIRARD Marie-Laure ce.ia91.apadhe1@ac-versailles.fr 01 60 91 76 57 2nd degré : FAM Christine ce.ia91.apadhe2@ac-versailles.fr 01 69 47 84 47	Chargée de mission EI Delphine CHRISTOPHE missionash91est@ac-versailles.fr 01 69 47 84 67
Chargé de mission MPA Jean Michel POPOT ce.mpa91@ac-versailles.fr 01 69 47 84 66		
ERUN Stéphanie LANGLOIS stephanie.langlois1@ac-versailles.fr	ERUN Stéphanie LANGLOIS stephanie.langlois1@ac-versailles.fr	ERUN Denise CHEMLA denise.chemla@ac-versailles.fr

3. Volet administratif :

a) Le calendrier scolaire 2024-2025

Prérentrée des enseignants **Vendredi 30 août 2024**

- Vacances d'**automne** 2024 : du samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024
- Vacances de **Noël** 2024-2025 : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Vacances d'**Hiver** 2025 : du samedi 15 février 2025 au lundi 3 mars 2025
- Vacances de **Printemps** 2025 : du samedi 12 avril 2025 au lundi 28 avril 2025
- Pont de l'**Ascension** 2025 : du mercredi 28 mai 2025 au lundi 2 juin 2025
- Vacances d'**Été** 2025 : du samedi 5 juillet 2025 au lundi 1 septembre 2025

b) Les obligations et temps de service

Texte de références :

Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, modifie le Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 Circulaire n°2013-19 du 04-02-2013 – BOEN n°8 du 21 février 2013

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

Dispositifs	ORS - face aux élèves	ORS - hors présence élèves
ULIS ECOLE	24 heures	108 heures annuelles
ULIS COLLEGE	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
SEGPA – EREA	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
UE EMS et SANITAIRE	24 heures	108 heures annuelles **
PENITENTIAIRE	21 heures sur 36 semaines*	108 heures annuelles forfaitaires

* pour tenir compte des besoins spécifiques du service, le nombre de semaines annuel peut être augmenté jusqu'à 40 semaines.

** Au-delà de ces heures dues statutairement, les heures effectuées à la demande du directeur d'établissement seront considérées comme des sujétions spéciales et rémunérées à ce titre par l'établissement (circulaire ministère de la santé n°35 du 30 juin 1980), dans la limite de 6h30 par semaine.

c) Les autorisations d'absences

Absences non anticipées (congrés de maladie) : L'enseignant absent prévient au plus tôt la direction de l'établissement et la circonscription école inclusive pour EGPA, ESMS, Pénitentiaire, ULIS 2nd degré ou bien la circonscription de secteur pour les RASED, ULIS 1^{er} degré, UPE2A et UEEA. Le directeur de l'établissement organise l'accueil des élèves.

Vigilance : Le document CERFA (Arrêt de travail du médecin) doit être adressé sans délai au secrétariat de la circonscription.

Demande d'autorisations d'absence :

Elles sont toujours exceptionnelles, à établir le plus rapidement possible sur le document prévu à cet effet, en l'accompagnant impérativement d'un justificatif. Le fait de déposer une demande n'autorise pas l'absence et celle-ci peut être autorisée sans traitement.

Un texte réglemente les autorisations d'absence en précisant notamment ce qui peut motiver les autorisations accordées « de droit ».

d) Les rendez-vous de carrière

La rénovation des carrières qui s'applique aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, fonctionnaires dans l'enseignement public ou assimilés dans l'enseignement privé sous contrat, s'inscrit dans le cadre du PPCR dans la fonction publique.

Il est nécessaire de consulter sa messagerie professionnelle académique afin de prendre connaissance des messages de l'application SIRHEN (gestion des PPCR). Nous vous serions grésés de bien vouloir envoyer au préalable votre emploi du temps ainsi que le document préalable à l'inspection disponible sur ce site : <https://www.education.gouv.fr/media/71973/download>

e) Continuité pédagogique lors des remplacements

Pour faciliter la continuité des enseignements, il est demandé aux enseignants d'anticiper un éventuel remplacement en mettant à disposition du remplaçant tous les documents nécessaires.

Les équipes des circonscriptions Ecole Inclusive Est et Ouest se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos missions, vos projets et vos questionnements.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous une très bonne année scolaire, au service de la réussite de tous nos élèves.

4. Volet pédagogique :

a) La rentrée en musique

Action phare, la rentrée en musique est désormais reconnue par tous comme un moment attendu lors de chaque rentrée de septembre. Cet événement fédérateur illustre la volonté des ministères en charge de la culture et de l'éducation de voir se développer la pratique musicale et se multiplier les rencontres avec les artistes et structures culturelles au sein de l'École. <https://eduscol.education.fr/3400/rentree-en-musique>

Objectifs :

- **marquer de manière positive le début de l'année scolaire** afin de susciter le plaisir d'apprendre chez les élèves ;
- mettre en lumière les **vertus éducatives dont la pratique musicale collective est porteuse** ;
- **accueillir les nouveaux élèves** en musique pour leur souhaiter la bienvenue ;

Calendrier :

L'accent doit être porté sur le lundi 2 septembre 2024, jour de rentrée, à l'occasion de l'accueil des élèves. Les événements musicaux peuvent s'étendre sur la période **du lundi 2 au lundi 9 septembre**.

Quelques suggestions pour la mise en œuvre et des ressources :

1) Favoriser le chant pour cette rentrée en musique

- Reprendre en chœur un chant appris en 2022/2023

- Apprendre un nouveau chant à tous les élèves dans chaque classe et le chanter en chœur dès qu'il est su

DIGIPAD pratique vocale CPDEM 91 : <https://digipad.app/p/130054/c47b1c34714b9>

Musique prim : <https://www.reseau-canope.fr/musique-prim.html>

Vox ma chorale interactive : <https://vox.radiofrance.fr/>

Académie de Nancy/Metz EAC 57 : 4 chants proposés pour la rentrée : <https://sites.ac-nancy-metz.fr/eac57/rentree-en-musique/>

2) Favoriser l'écoute pour cette rentrée en musique .

Consulter le Padlet mis en place par les CPDEM 91 qui permettra aux enseignants de trouver des ressources, comme découvrir de grands compositeurs via les contes musicaux de radio classique entre autres. « M comme Musique et Maison 91» <https://padlet.com/cpem91/i8c9lit128jr9kyp>

b) L'héritage des Jeux Olympiques : Promouvoir les valeurs du sport et l'activité physique dans nos établissements scolaires

La rentrée scolaire est une occasion idéale pour insuffler un nouveau dynamisme dans nos établissements et rappeler l'importance des valeurs que portent les Jeux Olympiques. Cet événement planétaire, symbole de paix, d'excellence et de respect, a largement dépassé le cadre de la compétition sportive pour inspirer les jeunes générations à se dépasser, à s'engager et à développer un esprit collectif cet été. En tant qu'héritage des Jeux Olympiques, l'intégration du sport et de l'activité physique dans nos établissements doit rester une priorité dans le cadre de la promotion de la santé des élèves. Le sport incarne des valeurs essentielles telles que l'amitié, le respect de soi et des autres, l'esprit d'équipe, la persévérance et la tolérance. En encourageant nos élèves à s'engager dans une pratique physique régulière, nous ne les incitons pas seulement à améliorer leur condition physique, mais aussi à cultiver des compétences sociales et émotionnelles précieuses pour leur avenir.

Poursuivre avec les dispositifs de 30m APQ: <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne-en-complement-de-l-eps>

Les équipes de l'Ecole Inclusive vous souhaitent une très bonne année scolaire.

Pièces jointes :

1. Cartographie de la territorialisation de l'Ecole Inclusive
2. Organigramme SDEI

Béatrice CHAMPROUX
Inspectrice de l'Ecole Inclusive Ouest

François BAJARD
Inspecteur de l'Ecole Inclusive Centre

Jessica JUVENON-LEMAÎTRE
Inspectrice de l'Ecole Inclusive Est

